

---  
Département de Meurthe-et-Moselle

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la MAIRIE d'HEILLECOURT

Nombre de membres afférents au  
Conseil Municipal :  
En exercice : 28  
De présents : 16  
Qui ont pris part à la délibération : 23

SEANCE DU 14 FEVRIER 2023

Date de la convocation :  
08 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze février, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à dix-huit heures en mairie de Heillecourt, après convocations légales, sous la présidence de Monsieur Didier SARTELET, Maire.

**Etaients présents** : Mesdames Maggy AULON, Brigitte AYMOND, Brigitte BONNARD, Pascale CESAR, Françoise GOHET, Danièle KUTA, Brigitte MENARD et Lidia THIERY  
Messieurs Julien ARNOULD, Cédric BORRI, Christian CHÉRY, Francis HOFFER, Cyrille MISTLER, Matthieu PROLONGEAU et Fabrice WILHELM

**Pouvoirs** :

Monsieur Fabrice DARDINIER donne pouvoir à Madame Pascale CESAR  
Madame Emmanuelle CAMPOS donne pouvoir à Monsieur Christian CHERY  
Monsieur Alain CARTIER donne pouvoir à Monsieur Julien ARNOULD  
Madame Martine GRANDIDIER donne pouvoir à Monsieur Didier SARTELET  
Monsieur Patrick FLAMENT donne pouvoir à Monsieur Cyrille MISTLER  
Monsieur Daniel PUCELLE donne pouvoir à Monsieur Francis HOFFER  
Monsieur Jérôme DELAITRE donne pouvoir à Monsieur Matthieu PROLONGEAU

**Absents** :

Messieurs Abdeslem CHABELLAH, Stéphane LAJOUX  
Mesdames Florence CLIQUET, Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL

Madame Pascale CESAR a été désignée, à l'unanimité, secrétaire de la séance.

**02/2023 – BUDGET PRIMITIF 2023**

Vu la délibération n°23-2022 du Conseil Municipal du 14 décembre 2022, présentant le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 ;

Après examen de la commission Finances, budget, ressources humaines du 06 février 2023,

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le projet de budget primitif 2023 suivant :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 438 879,43 €	4 438 879,43 €
Section d'investissement	999 707,29 €	999 707,29 €

Nombre de membres afférents au  
Conseil Municipal :

En exercice : 28

De présents : 16

Qui ont pris part à la délibération : 23

**SEANCE DU 14 FEVRIER 2023**

Date de la convocation :

08 février 2023

Après délibération sur la totalité des postes du budget, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le budget primitif 2023.


Le Maire, soussigné, déclare que les formalités d'affichage  
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24  
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

La secrétaire de la séance,



Pascale CESAR

Le Maire,



Didier SARTELET

